

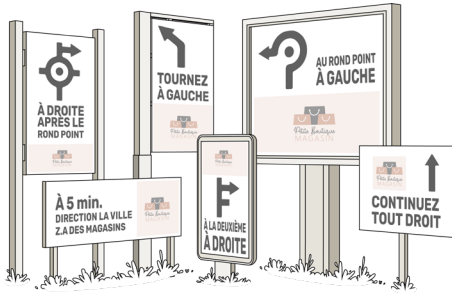


Élaboration du Règlement Local de Publicité [RLP]

QU'EST CE QU'UN RLP ?

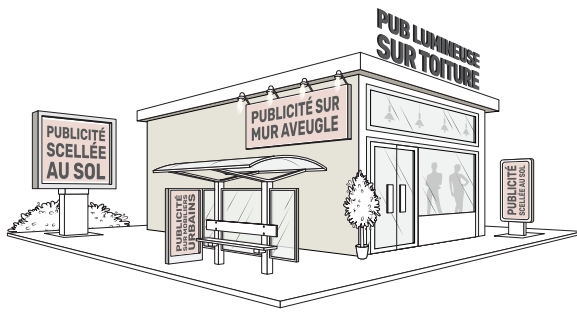
Le Règlement Local de Publicité, ou RLP est le document de référence permettant d'encadrer, au niveau local, les dispositifs relevant de la publicité extérieure. Ce document d'urbanisme, annexe du Plan Local d'Urbanisme, ou PLU, fixe par zone les obligations en matière de publicité, enseigne ou de préenseigne. Il permet de renforcer localement les dispositions prévues par le Code de l'environnement.

QUELS SUPPORTS SONT CONCERNÉS ?



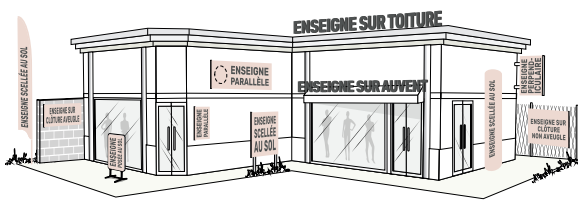
C'EST UNE PRÉENSEIGNE !

Si le dispositif ne se trouve pas sur l'unité foncière (la propriété) de l'activité et son contenu comporte une indication de direction (fléchage ou autre).



C'EST UNE PUBLICITÉ !

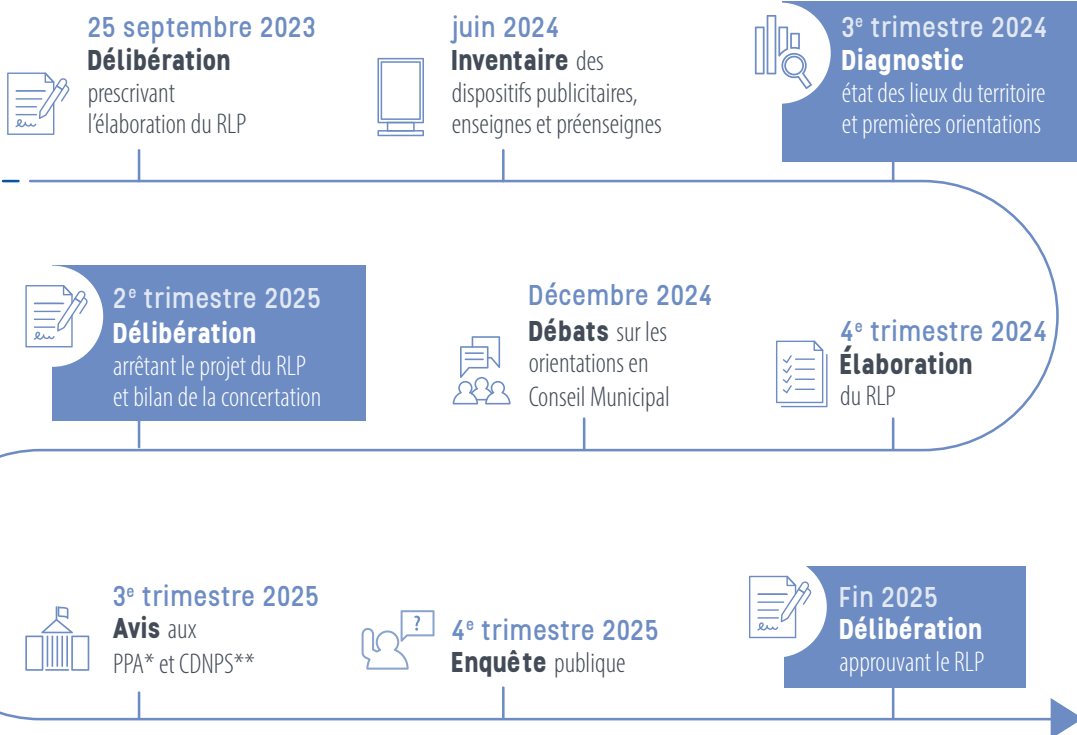
Si le dispositif ne se trouve pas sur l'unité foncière (la propriété) de l'activité.



C'EST UNE ENSEIGNE !

Si le dispositif se trouve sur l'unité foncière (la propriété) de l'activité et son contenu fait bien référence à votre activité.

LES ÉTAPES DU RLP



* PPA : Personnes Publiques Associées
* CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

LES OBJECTIFS

- 1. Préserver la qualité et le cadre de vie** sur l'ensemble du territoire communal ;
- 2. Harmoniser les dispositifs** et en particulier dans le périmètre du site patrimonial remarquable ;
- 3. Respecter et mettre en valeur le patrimoine bâti** en veillant à ce que les dispositifs publicitaires s'intègrent harmonieusement aux façades et à l'environnement ;
- 4. Améliorer la qualité des zones d'activités ;**
- 5. Améliorer la qualité visuelle** des axes structurants et préserver les entrées de ville ;
- 6. Améliorer la réactivité face aux infractions au cadre réglementaire.**

JE PARTICIPE !



Je m'informe :

- Sur le site internet de la commune : <https://www.barbentane.fr/>



Je m'exprime :

- Un registre de concertation à l'accueil de la mairie est mis à disposition
- En participant aux réunions dédiées (renseignements sur le site internet de la commune)